

Jean-Baptiste André Godin à monsieur Gaston Ganault, 11 novembre 1877

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (19)

Collation 2 p. (12r, 13r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur Gaston Ganault, 11 novembre 1877, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 14/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/49455>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [11 novembre 1877](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Familistère

Destinataire [Ganault, Gaston \(1831-1894\)](#)

Lieu de destination Laon (Aisne)

Scripteur / Scriptrice [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

Résumé Godin félicite Ganault pour son élection au conseil général de l'Aisne, où il espère que les intérêts républicains pourront désormais se faire entendre. Sur la séparation des époux Godin-Lemaire et la liquidation de la communauté de biens : Godin annonce qu'il se contentera de produire des pièces écrites par Tisserant devant le tribunal de Vervins et qu'il ne fera pas plaider par un avocat ; il demande à Ganault ce qu'il pense de cette stratégie. Sur la politique du gouvernement : « Vat-il nous donner le spectacle d'une conflagration de tous les pouvoirs [...] ». Support La copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

Mots-clés

[Élections](#), [Idées politiques](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Lemaire, Sophie Esther \(1819-1881\)](#)
- [Tisserant, Alexandre \(1822-1896\)](#)

Lieux cités [Vervins \(Aisne\)](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 21/11/2023 Dernière modification le 06/02/2024

Quin le 11 juil 77

Mon cher ami,

S'il est du des félicitations à quelque un pour son entrée au conseil général, c'est assurément à nous que cela revient. Et nous avons du me faire comprendre combien je suis peu capable pour prendre l'initiative en pareille matière.

Comme vous le dites, la situation va certainement bien changer au conseil général, et il faut espérer que les menures ne feront plus aussi bon marché des intérêts républicains.

— Si je ne vous ai pas reparlé de mon affaire avec M. Gadin,

M. Gadin, c'est que la difficulté de trouver un avocat jointe à la réponse que nous n'avons faite, ont engagé à prendre un parti tout particulier.

Je me suis dit que pour perdre mes procès à Versailles, je pourrais me dispenser de prendre un avocat et mettre le juge en demande de se prononcer sur le dépôt de simples documents écrits.

Car, comme il s'agit d'un compte, je crois que l'avocat de M. Gadin ne pourra qu'embrouiller la chose, et qu'il en faudra toujours revenir aux tribunaux.

M. Lasséagnet rédigera donc toutes les pièces nécessaires,

et je ne ferai pas plaidoir.

Que pensez-vous de
l'idée ? Car si vous la
jugiez périlleuse, je pourrais
encore faire appel à votre
conseil.

— Que va faire le gouver-
nement ? Va-t-il nous don-
ner le spectacle d'une confe-
guration de tous les pouvoirs,
de manière à retarder le
moment où j'espére avoir
le plaisir de vous serrer
la main à Lausanne ?

Votre bien dévoué

Godin